

N° 2026-09-04

Séance du mardi 22 septembre 2026

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT POUR 2025

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 15 septembre 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 22 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260922-20260922_CC_D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

Publication : 05/10/2026



Présents : René AVRIL, Albert BACQUART, Christophe BAZILE, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Christine BERTIN, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Vivien BROUILLAT, Julien BRUNON, David BUISSON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Martine CHARLES, Franck CHASSAGNEUX, Thierry CHAVAREN, Gilbert CHAZAL, Jean-Baptiste CHOSSY, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Jérôme COMBE, Pascal COSTON, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Hervé DE STEFANO, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Sandrine DESSALCES, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Dominique DEVIN, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Philippe ESSERTEL, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Michaël FORGE, Joël FORTUNIER, René FRANÇON, André GACHET, Tess GAGNAGE, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Mickaël GAULT, Flora GAUTIER, Florence GAVARD, André GAY, Sylvie GENEGBRIER, Sofiane GHILAS, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Olivier JOLY, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Martine MEILLIER, Jean-Gérard MERLE, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Frédéric MURAT, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTOINNIER, Pascal POURRAT, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Claudia ROLLE, Patrick ROMESTAING, Patrice ROMEUF, Julien RONZIER, Lysiane ROYER, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Gilles SOLEILLANT, Geneviève SORLIN, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Laurent THEOLEYRE, Jean-Paul TISSOT, Luc VERICEL, Gérard VERNET, Eric VIOLLET

Absents remplacés : Hervé BEAL par Sandrine DESSALCES, Jean-Marc DUMAS par Joël FORTUNIER, Patrick FARISSIER par Geneviève SORLIN, Thierry GOUBY par Lysiane ROYER, Madeleine SOLEILLANT par Gilles SOLEILLANT, Séverine TARIT par Jérôme COMBE, Elodie THEVENET par Pascal ROCHE, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Muriel COUTURIER pouvoir à Ghyslaine POYET, Serge GOMET pouvoir à Hervé DE STEFANO, Grégoire GRANGER pouvoir à Tom RIEU, Marie-Gabrielle PFISTER pouvoir à David BUISSON, Pierrick PLAT pouvoir à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Frédérique SERET pouvoir à Patrice POTIONNIER, Annabel TURNEL pouvoir à Catherine DOUBLET

Absents : Yves DUPORT

Secrétaire de séance : Eric LARDON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	126
Nombre de membres présents :	118
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	125

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales qui, dans le cadre de la compétence assainissement et du suivi annuel d'exploitation, impose de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'assainissement,

Considérant que le RPQS permet de faire une synthèse de l'année écoulée afin de mieux connaître les données de l'ensemble du service et de son patrimoine. Ce rapport traite des données techniques (linéaires de réseaux, stations, traitement, etc...) mais également des données financières et permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année précédente,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux a pris acte du RPQS de l'assainissement collectif et non collectif 2025 le 8 septembre 2026,

Considérant le rapport 2025 joint en annexe, dont les points à retenir sont les suivants :

Assainissement collectif

Sur l'ensemble du territoire de Loire Forez agglomération, le réseau représente environ 1 700 kilomètres (unitaire, eaux usées et eaux pluviales) et dessert 50 479 branchements.

Pour l'épuration, l'agglomération dispose de 161 unités de traitement des eaux usées. 3 communes sont traitées hors du territoire communautaire (Boisset-lès-Montrond, Bonson et Saint-Just Saint-Rambert).

Le tarif (applicable au 1er janvier 2026) payé par chaque usager du service est de :

- Part fixe : 53,06 € HT
- Part variable : 2,07 € HT/ m3

Au niveau de l'exploitation, le service poursuit ses opérations de maintenance régulière sur les 136 postes de relevage d'eaux usées et sur les 161 stations. Ce secteur d'activité est un élément important de la qualité du service et permet d'avoir une réactivité en cas d'urgence.

L'activité du service concerne aussi bien les contrôles de conformité électrique que l'entretien d'espaces verts ou des bilans 24 h afin de contrôler la qualité des eaux brutes et des eaux traitées sur les stations d'épuration.

Autres chiffres clés :

- Plus de 5 000 industriels identifiés avec rejet à contrôler (90 autorisations de rejet sont en place sur le territoire, 34 arrêtés, 3 arrêtés avec convention, 40 constats de non-rejet et 13 droits de raccordement)
- 227 interventions réseau : bouchages, casses, odeurs, dératisation, suivi des travaux de branchement et 140 travaux d'urgence
- 1 305 autorisations d'urbanisme traitées
- 239 demandes de branchement
- 191 bilans 24 h dont 3% de non-conformités
- 3 kilomètres de réseau renouvelés et/ou créés en 2025.

D'un point de vue financier :

- Recettes de fonctionnement : 16,3 M€
- Dépenses de fonctionnement : 13,4 M€
- Recettes d'investissement : 13,9 M€
- Dépenses d'investissement : 17,1 M€

Assainissement non collectif

Le territoire de Loire Forez agglomération compte environ 9 500 installations non collectives. L'objectif du service public d'assainissement non collectif (SPANC) est de protéger et préserver notre environnement, les cours d'eau et les ressources en eau potable. Il a pour mission de vérifier la conformité et le bon fonctionnement de l'ouvrage et détecter des pollutions éventuelles (pollution en milieu naturel et problème de salubrité publique), de communiquer auprès des administrés lors des contrôles et d'apporter une aide et une expertise technique sur l'ensemble du territoire.

Au niveau des redevances assainissement non collectif, les montants restent inchangés pour l'année 2026, selon la prestation réalisée :

- Contrôle de bon fonctionnement périodique 260 € (tous les 10 ans)
- Contrôle de bon fonctionnement vente 260 €
- Examen de conception (neuf) 130 €
- Vérification de l'exécution (neuf) 130 €
- Pénalité absence bon fonctionnement 520 €
- Examen de conception (existant) 100 €
- Vérification de l'exécution (existant) 100 €
- Vérification de l'exécution (neuf) sans examen de conception 260 €
- Vérification de l'exécution (existant) sans examen de conception 200 €
- Contre visite - Vérification de l'exécution 260 €

1 111 dossiers ont été instruits en 2025 avec ou sans permis répartis de la façon suivante :

- 744 contrôles de fonctionnement
- 139 contrôles pour vente
- 127 contrôles de conception et d'implantation
- 101 contrôles de réalisation

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- prendre acte du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif et non collectif pour 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- prend acte du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif et non collectif pour 2025.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 22 septembre 2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 02/10/2026

Par délégation, pour le président,
le vice-président en charge de la mobilité
Eric LARDON

A stylized, handwritten signature in blue ink, likely belonging to Eric Lardon.

Signé électroniquement le 29/09/2026

Le Président,
Christophe BAZILE

A stylized, handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christophe Bazile.